

**Avis du gouvernement du Land
concernant les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional
du 4 décembre 2015 à Namur**

- 1. Recommandation sur le dumping social dans la Grande Région**
- 2. Pour un transport ferroviaire attractif dans la Grande Région**
- 3. Nouvelle réglementation de la circulation transfrontalière des taxis entre l'Allemagne et la Belgique**
- 4. « Notre monde, notre dignité, notre avenir » - Recommandation relative à la coopération interrégionale et internationale au développement**
- 5. Saluer la mémoire du centenaire de la Première Guerre mondiale dans les sous-régions de la Grande Région**

1. Recommandation sur le dumping social dans la Grande Région

La directive 96/71/EG sur le détachement des travailleurs a été transposée dans la loi nationale. Le gouvernement du Land partage cependant l'avis du Conseil Parlementaire Interrégional qu'il est bon de contrôler sa mise en œuvre et de faire des modifications si nécessaire.

En outre, le gouvernement du Land reconnaît la volonté du Conseil Parlementaire Interrégional de lutter contre le comportement des entreprises et des sous-traitants qui font du dumping social, à l'aide d'une plateforme d'information sur ces entreprises. Il fait tout de même remarquer que seules les entreprises pour lesquelles un dumping social peut être juridiquement prouvé peuvent être mentionnées sur cette plateforme. En revanche, il estime que la proposition d'un système d'inspection avec sanction à l'appui est plus prometteuse.

Le gouvernement du Land émet des réserves contre la mise en place d'une banque de données centrale de la sécurité sociale. Le stockage centralisé de données, qui est uniquement nécessaire dans de rares cas, – qui ne peuvent pas être identifiés a priori – semble excessif. La mise en réseau des banques de données des États membres, avec l'objectif de rendre une communication électronique entre les États membres possible, semble par contre judicieuse. Dans ce contexte, il est nécessaire de garantir que de nouvelles structures de collecte de données ne seront pas créées.

Le gouvernement du Land salue les efforts visant à envisager des standards de salaire équitables dans tous les États membres et, pour cette raison, il soutient également les réglementations concernant un salaire minimum dans les lois nationales des États membres et de leurs sous-structures. Le gouvernement du Land est d'avis qu'un salaire minimum uniforme à travers toute l'Europe ne représente pas une alternative et y voit des problèmes légaux.

Le gouvernement du Land propose, au lieu de mentionner expressément des clauses éthiques, de parler d'autres aspects car la directive sur les marchés publics 2014/24/EU mentionne uniquement les aspects écologiques et sociaux et laisse la définition des aspects éthiques ouverte.

En ce qui concerne le phénomène du trafic d'êtres humains avec pour objectif l'exploitation de la main-d'œuvre (article 233 StGB), le nombre de cas des dernières années se trouve à un niveau constamment faible, après évaluation des statistiques policières de la criminalité. Depuis 2010, la Rhénanie-Palatinat a engagé une à deux enquêtes judiciaires par an. L'Office fédéral de la police judiciaire (BKA) constate

également dans son aperçu de la situation de 2014 qu'à l'exception d'une importante enquête judiciaire en 2013, les chiffres sont constamment bas dans ce domaine. Selon cet aperçu, en 2014, onze enquêtes judiciaires ont été ouvertes dans toute l'Allemagne.

L'Office fédéral de la police judiciaire part toutefois du principe que les chiffres non connus dans ce domaine sont importants car l'administration de preuves pour les délits selon l'article 233 StGB est extrêmement complexe.

Les chiffres publiés par le ministère fédéral des Finances concernant les enquêtes dans le domaine du travail au noir et de l'emploi illégal montrent, dans les dernières années, une tendance à la baisse du nombre de cas, même si la somme totale des dommages a nettement augmenté.

Le gouvernement du Land aboutit à la conclusion que les arguments du Conseil Parlementaire Interrégional ne peuvent pas être confirmés pour la Rhénanie-Palatinat vu les informations policières disponibles.

2. Pour un transport ferroviaire attractif dans la Grande Région

Le gouvernement du Land prend note de la recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional et tient à faire les remarques suivantes concernant les recommandations élaborées :

Réduction des lignes à grande vitesse

Les sociétés ferroviaires de longue distance planifient, opèrent et portent la responsabilité économique pour l'offre de transports grande distance. Les Länder n'ont en effet pas de possibilité d'exercer une influence légalement contraignante. Les recommandations du Conseil Parlementaire Interrégional devraient donc être présentées aux sociétés de transport ferroviaire impliquées.

Il est exact que les sociétés de transport ferroviaire impliquées dans les transports à grande vitesse sur la ligne Francfort-sur-le-Main - Kaiserslautern - Sarrebruck - Paris réduiront l'offre de connexions sur la ligne palatine de cinq paires de train à quatre paires de trains, lors de la mise en service du nouveau tronçon entre Baudrecourt et Vendenheim, près de Strasbourg. La Rhénanie-Palatinat et la Sarre ont protesté avec véhémence mais n'ont pas pu s'imposer contre la Deutsche Bahn et la SNCF.

Introduction du système européen de contrôle des trains

Concernant la demande d'introduction du système européen de contrôle des trains (ETCS), il est important de prendre en considération que l'introduction, pour une période de transition, mènerait à d'importantes augmentations de coûts pour toutes les sociétés de chemins de fer. Ceci vient du fait que, pour la période de transition, les sociétés de chemins de fer doivent utiliser le vieux système de contrôle de trains pour l'Allemagne et le nouveau système européen de contrôle des trains. Quel sera le montant des coûts et qui les assumera, ces questions sont toujours en suspens.

Meilleur équipement des trains grande distance

Le gouvernement du Land fait remarquer que les recommandations concernant un meilleur équipement des trains grande distance (par exemple en ce qui concerne les repas et les boissons) doivent également être adressées aux sociétés de chemin de fer responsables.

Points d'arrêt additionnels le long des connexions de chemin de fer à grande vitesse et réduction de la durée du trajet

D'un côté, le Conseil Parlementaire Interrégional exige des points d'arrêt additionnels sur les connexions de chemin de fer à grande vitesse de Paris à Francfort-sur-le-Main

via Sarrebruck, et de l'autre côté une réduction de la durée du trajet sur cette voie, par exemple en améliorant l'infrastructure. Il s'agit là d'objectifs contradictoires. Si des points d'arrêt additionnels étaient installés et que la voie était en même temps améliorée, il serait possible que, au total, la durée du trajet ne soit absolument pas réduite. Il est également important d'indiquer que le Land de Rhénanie-Palatinat, en coopération avec la Sarre, a inscrit les résultats de l'étude Interreg sur l'amélioration de l'infrastructure de la POS Nord au plan fédéral des voies de circulation (Bundesverkehrswegeplan). Toutefois, c'est le gouvernement fédéral qui prend la décision concernant l'intégration au plan fédéral des voies de circulation et le financement d'un tel aménagement.

Connexion de la circulation ferroviaire Trêves-Luxembourg au trafic grande distance

Le Land de Rhénanie-Palatinat est en communication intensive avec le ministère luxembourgeois compétent, la section de trafic grande distance de la Deutsche Bahn ainsi que la plate-forme de coopération de transport public ferroviaire de proximité de Rhénanie-Palatinat Nord pour réintroduire éventuellement une liaison ferroviaire (au moins une paire de trains) sur la voie Luxembourg - Trêves - Coblenche - Cologne. Ceci nécessite toutefois des travaux et des études en la matière.

3. Nouvelle réglementation de la circulation transfrontalière des taxis entre l'Allemagne et la Belgique

Le gouvernement du Land salue et soutient la recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional pour une nouvelle réglementation de la circulation transfrontalière des taxis entre la Belgique et l'Allemagne, vu la libéralisation de la circulation transfrontalière qui est aujourd'hui souhaitée. Il suggère de réviser une convention bilatérale entre la Belgique et l'Allemagne de 1978 et recommande de s'orienter à un texte modèle pour les conventions bilatérales créé par l'Union internationale des transports routiers (IRU) qui permet, également à l'avenir, l'application à d'autres pays membres européens.

Dans ce contexte, le gouvernement du Land tient à mentionner la refonte de l'accord entre l'Allemagne et la France qui sera très bientôt signé. En novembre 2013, la Task Force Frontaliers (TFG) avait élaboré une expertise juridique concernant la circulation transfrontalière des taxis entre la France et l'Allemagne.

La question centrale de cette expertise juridique était d'identifier la possibilité juridique d'une circulation transfrontalière des taxis entre la France et l'Allemagne. Cette expertise juridique a été accueillie favorablement et a permis aux ministères français et allemand compétents d'établir un contact bilatéral pour clarifier la situation juridique.

En mai 2015, la TFG a présenté une expertise juridique sur la situation entre la Belgique et l'Allemagne. Elle y arrive à la conclusion que la convention bilatérale concernant la circulation transfrontalière des taxis de 1978 permet fondamentalement les trajets transfrontaliers de taxis entre la Belgique et l'Allemagne. La TFG est d'ailleurs d'avis qu'une refonte de la convention existante serait judicieuse car elle ne règle pas de façon détaillée la circulation transfrontalière des taxis.

4. « Notre monde, notre dignité, notre avenir » - Recommandation relative à la coopération interrégionale et internationale au développement

Le gouvernement du Land salue la recommandation du Conseil Parlementaire Inter-régional relative à la coopération interrégionale et internationale au développement.

La Rhénanie-Palatinat s'engage dans la coopération au développement depuis plus de trente ans. Une des priorités de la politique au développement du Land est le long partenariat avec le Rwanda. En outre, il existe un grand nombre de liens actifs de communautés, églises, écoles ou associations de Rhénanie-Palatinat avec des partenaires dans les pays du Sud. Sans la large participation des citoyennes et citoyens, l'engagement riche et varié de la Rhénanie-Palatinat pour le développement ne serait pas possible. Le gouvernement du Land attache donc une grande importance au soutien des forces politiques de développement dans le Land et à la coopération avec les acteurs et les initiatives.

La politique de développement a changé de façon importante pendant les dernières années. Il ne s'agit plus aujourd'hui seulement de projets et de programmes. Il s'agit de changements politiques, sociétaux, juridiques et économiques qui doivent avoir lieu partout, dans le nord aussi bien que dans le sud. Il s'agit d'une mondialisation juste, socialement et écologiquement, de structures de commerce équitables, de protection du climat et de l'environnement. Il s'agit également de changements de comportement de vie et de consommation en Allemagne. Le grand nombre de personnes qui fuient la guerre, la pauvreté et la faim vers l'Europe montrent qu'il n'est pas possible de continuer comme avant.

Le gouvernement du Land s'oriente aux « Sustainable Development Goals » (SDG) ratifiés par les Nations unies en septembre 2015, comme cadre de référence pour la future politique en Rhénanie-Palatinat. La Rhénanie-Palatinat s'investit également au niveau fédéral et au niveau de l'UE pour une mise en œuvre conséquente des SDG et coopère étroitement dans ce domaine avec les Länder allemands et le gouvernement fédéral.

Fin 2015, le conseil des ministres a ratifié les lignes directrices pour la politique de développement du Land de Rhénanie-Palatinat. Ceci stabilise la coopération au développement en Rhénanie-Palatinat au niveau politique et l'ancre dans tous les départements du gouvernement du Land. Les lignes directrices sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Intérieur de la Rhénanie-Palatinat.

5. Saluer la mémoire du centenaire de la Première Guerre mondiale dans les sous-régions de la Grande Région

Le gouvernement du Land attache une grande importance à la sensibilisation des jeunes quant à la signification de la Première Guerre mondiale, qui ne fait pas autant partie intégrante de la mémoire collective des Allemands que la Deuxième Guerre mondiale.

Le territoire qui constitue aujourd'hui la Rhénanie-Palatinat n'a pas été directement touché par les hostilités entre 1914 et 1918 mais la région a quand même été étroitement liée aux événements. Le projet « la Première Guerre mondiale dans la région frontalière » veut répondre à cette thématique et aller au fond des événements sur un plan régional.

L'Institut des études historiques du Land (Institut für Geschichtliche Landeskunde) a lancé trois sous-projets à ce projet sur la Première Guerre mondiale : Premièrement, le site Internet <http://www.erster-weltkrieg-rlp.de/projekte/das-igl-projekt.html> informe sur les conséquences de la guerre en Rhénanie-Palatinat. Deuxièmement, il a conçu une exposition d'affiches sur la Première Guerre mondiale en Rhénanie-Palatinat qui est disponibles en ligne mais qui peut également être prêtée, par exemple aux écoles. Troisièmement, un groupe d'enseignantes et d'enseignants d'histoire engagés a élaboré un registre contenant des sources sur la Première Guerre mondiale dans les régions qui constituent aujourd'hui le Land de Rhénanie-Palatinat. Il comprend un grand nombre de fiches de travail et de contributions scientifiques.

Ces sous-projets sont cofinancés par la fondation Rhénanie-Palatinat pour la culture (Stiftung Rheinland-Pfalz für Kultur) et par le ministère de l'Éducation.

L'Institut pédagogique du Land (Pädagogisches Landesinstitut) a organisé un total de cinq cours de formation continue pour les enseignants en 2014 et 2015, sur des sujets comme « Le Palatinat pendant la Première Guerre mondiale », « La guerre dans la zone frontalière » ou également un cours de formation continue transfrontalier sur la Première Guerre mondiale à Verdun. L'Institut pour la formation continue des enseignants à Mayence a également offert des cours de formation continue sur des sujets comme « La Première Guerre mondiale dans la culture de commémoration – l'éducation à la paix avec Verdun comme exemple concret ».

L'association régionale du Palatinat (Bezirksverband Pfalz) s'est également intensément penchée sur la Première Guerre mondiale et a développé, avec le soutien du ministère de l'Éducation, le matériel pédagogique « Le Palatinat et la Première Guerre mondiale ». Ce matériel fait le lien entre les événements qui ont mené à la

Première Guerre mondiale en 1913, le début de la guerre en 1914, la politique pendant la guerre, la situation économique, la situation des civils, la vie quotidienne jusqu'à la révolution de 1918 et la démobilisation et il se penche finalement sur la réception et la culture de commémoration.

Le centre du Land pour la formation politique (Landeszentrale für politische Bildung) a pris l'importante date 1914 – 2014 comme occasion pour indiquer la signification de la Première Guerre mondiale, à travers diverses offres d'éducation politique, en coopération avec des experts connus. C'est ce qu'il fait par exemple dans sa série de films « Les mondes de la Première Guerre mondiale dans le film » élaborée par le Landesfilmdienst.

Un grand nombre d'écoles du Land se penchent sur la Première Guerre mondiale, elles ont lancé des projets très créatifs et se rendent sur les champs de bataille de la guerre. En 2014 et 2015, neuf voyages à Verdun, cofinancés par le ministère de l'Éducation, ont eu lieu. En outre, quatre écoles en Rhénanie-Palatinat entretiennent des partenariats avec des écoles de Verdun.